

# Covoiturage

Dès janvier 2023, cumulez les incitations financières en covoiturant dans le Genevois français !

Le Gouvernement lance en 2023 le Plan national covoiturage du quotidien pour promouvoir le covoiturage courte distance.



Parmi les mesures, une prime de 100 euros sera versée aux primo-conducteurs\* inscrits via les plateformes de covoiturage !

Les habitants du Genevois français bénéficient d'un avantage supplémentaire puisque le Pôle métropolitain du Genevois français, compétent pour les nouvelles mobilités subventionne les trajets en direction ou en provenance du Genevois français depuis le mois de novembre 2022.

Partager ses trajets permet de diminuer le nombre de voitures sur les routes, réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire des économies d'énergie.

**Le covoiturage c'est bon pour notre planète et pour notre pouvoir d'achat !**

## Comment bénéficier de ces deux avantages ?

Téléchargez l'une des applications mobiles partenaires de l'opération dans le Genevois français :

- BlablaCar Daily
- Karos
- Klaxit
- Mobicoop
- Hé!Léman

Proposez votre trajet et covoiturez !

\*Détails des conditions sur le site dédié au covoiturage près de chez vous : <https://www.covoiturage-leman.org/>

## Covoiturage en Auvergne – Rhône-Alpes

**mov'ici**

Site : [movici.auvergnerhonealpes.frwww.sncf-connect.com](http://movici.auvergnerhonealpes.frwww.sncf-connect.com)

## Covoiturage en Suisse

Site : [www.e-covoiturage.ch](http://www.e-covoiturage.ch)

## Contact

**Mairie de Thoiry**



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

# Occupation du domaine public

---

## Demande d'autorisation pour l'occupation de la voie publique

Vous déménagez, vous allez réaliser des travaux qui vont impacter le domaine public ? En tant que particulier ou entreprise, vous devez remplir [le formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public](#) et l'adresser au service de police municipale par courriel, courrier postal ou en le déposant à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

## Délais

Toute demande doit impérativement être déposée **au moins 15 jours ouvrés** avant la date de l'intervention. Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le délai d'instruction ne sera pas traité.

Par [délibération du conseil municipal N°DEL-2023-21](#), une redevance d'occupation temporaire du domaine public est applicable.

## Contact

### Service de Police Municipale



374, rue Briand Stresemann  
01710 Thoiry



[04 50 41 33 29](tel:0450413329)



[07 88 22 98 82](tel:0788229882)



[police.municipale@mairie-thoiry.fr](mailto:police.municipale@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr.fr](http://mairie-thoiry.fr.fr)

## Téléchargement

[Formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public](#)

[Délibération N°DEL-2023-21](#)

---

# Histoire et patrimoine

---

## UN PEU D'HISTOIRE

### [Aux origines de Thoiry](#)

On retrace les origines de Thoiry au Néolithique, avec des traces d'implantation humaine à cette période. Quelques siècles plus tard, les romains envahissent la région après en avoir chassé les Helvètes. Ils restent de l'an 50 avant Jésus-Christ à l'an 400.

Une quinzaine de sites gallo-romains ont été découverts ainsi que deux anciens cimetières datant des VI et VIIe siècles.

### [Bâtiment actuel de la mairie](#)

## Novembre 1881 à août 1886

- Maire : M. Lançon (conseiller municipal depuis 1842, maire de 1870 à 1890, année de son décès à 72 ans ; il habitait dans le bâtiment de l'ancienne pharmacie, travaillait dans l'import-export avec des chevaux ayant leur écurie et leur grange dans l'actuelle école de musique municipale).
- Le bâtiment (boulangerie Masson actuelle) abritant depuis 1837 dans la maison commune l'école primaire de garçons n'était plus adapté.
- Projet et construction de l'actuel bâtiment de la mairie pour en faire une école à l'étude dès fin 1881, suite au vote des lois présentées par Jules Ferry pour la formation intellectuelle et morale des citoyens rendant l'école gratuite, obligatoire et laïque.

**janvier 1882 :**

Lancement du projet de construction.

**15 novembre 1884 :**

Approbation pour une école de 4 classes pour 172 élèves.

**23 novembre 1884 :**

Achat d'une parcelle à M. Jean Girod et à Mme Philomen Roset pour 3 790 F.

**dimanche 7 décembre 1884 :**

Adjudication au bénéfice de M. Dupontet, entrepreneur de Satigny (la zone est franche) qui sera responsable de la construction « du premier coup de pioche au dernier coup de pinceau ».

**janvier 1885 :**

Début des travaux, taille des pierres par un maître-carrier de Thoiry.

**avril 1886 :**

M. Dupontet est adjudicataire de nouveau pour le mobilier.

**25 juillet 1886 :**

Report de la fête du 14 juillet pour ce grand événement que représente l'inauguration « des plus belles écoles de l'arrondissement » (l'école de Fenières a été construite en même temps).

**octobre 1886 :**

Rentrée des classes dans les nouveaux bâtiments.

- la mairie occupe alors la salle à l'étage (devenue des bureaux) pour ses réunions, son administration, ses permanences...

- La Poste occupe l'aile actuelle de son emplacement mais plus limitée (préau de l'école des garçons), son agrandissement s'est fait en 1989.
- la société de musique (créée en 1863) occupe l'autre aile depuis...

## **1887 :**

- Adjudication, le 13 février à 2 heures de l'après-midi à la troisième bougie, en faveur de M. Henri Léger, maître d'hôtel et horloger, du bâtiment de l'ancienne maison commune pour 8100 F.
- Construction d'un puits de 14 mètres avec mise en place d'un bassin dans la cour (l'eau courante a remplacé celle du puits en 1928 et le bassin a été enlevé vers 1945)

## **1898 :**

Acceptation d'un don d'une dame d'Allemagne : Mme Bentabole résidant villa Pauline d'une horloge publique de 1300 F, fabriquée par la maison Odobey et Cadet à Morez ; c'est l'horloge actuelle qui rythme la vie du village depuis.

## **1929 :**

Devis d'installation du chauffage central et de l'eau.

## **1948 :**

Réfection des toitures sous la conduite de M. Henri Adde, architecte à Ferney, le maire de l'époque étant M. Dufour) : couverture, ferblanterie, maçonnerie, charpente, peinture remplacent l'ardoise.

## **1971 :**

Installation des bureaux de la mairie dans l'actuelle salle du

conseil (les appartements du Directeur d'Ecole de l'époque).

## **1984 :**

La salle de musique et de gymnastique est transformée en salle de classe.

## **1998 :**

Les dernières classes quittent le bâtiment pour rejoindre l'école des Gentianes dont l'extension est achevée

[La Croix du Reculet](#)

# **Historique**

“En 1892, on remâchait le souvenir amer des années noires de la Révolution française, le pays avait été humilié par la défaite de Sedan. Les catholiques avaient grand peine à se rallier à une République qui se voulait « laïque »...” le Père Rousset, curé de Thoiry

Dans ce contexte, le curé de la paroisse, l'abbé Monnet, proposa d'élever au sommet du Reculet, en signe de force et durable manifestation de foi chrétienne, une croix et de lancer une souscription s'élevant à l'époque à 1500 francs.

## **Le chemin de la Croix**

Le maréchal-ferrant François Nallet commença à façonner cette croix le 6 juillet.

Quatre porteurs se sont alors proposés pour monter sur leur dos, depuis le village jusqu'au sommet, cette oeuvre de ... 1600 kilos : Faustin Antonioli, Aimé Fusier, Auguste et Louis Girod.

L'emplacement, don de Madame Veuve Félix Perréal d'Allemogne,

fut creusé et bétonné par Emile Ecuillon, François Guillemin et Auguste Carry.

## Inauguration

Haute de dix mètres, dont 1,50 m en terre, en fer, la Croix du Reculet est composée de 2.800 rivets. L'ensemble fut dressé et scellé le 4 août.

Le dimanche 7 août 1892, Monseigneur Louis Joseph Luçon, évêque du diocèse, présida la bénédiction de la Croix lors d'une cérémonie réunissant près de 3000 personnes.

Pour le centième anniversaire de la Croix, le 27 juillet 1992, un comité se constitua pour établir un programme composé d'une messe, de la pose d'une plaque, d'un repas champêtre et d'une prestation musicale offerte par l'Echo du Reculet.

Une carte postale fut éditée et un tampon commémoratif fut apposé durant trois mois sur les courriers en partance de Thoiry.

## Pélerinage

L'association paroissiale de Thoiry / St Jean de Gonville organise chaque année, au pied de la Croix du Reculet, vers la fin du mois de juillet, une messe rassemblant beaucoup de fidèles et de randonneurs venant du Pays de Gex et de la Vallée de la Valserine.

[Le chalet communal de Nardérons](#)

## Historique du chalet de Nardérons

D'après un document d'archives, le nom de ce pâturage qui, à l'origine s'appelle « Le Goléron d'Ardéran » vient de « Golé » qui s'interprète dans le sens de trou ou passage en forme de creux et du terme « Arderan », dont le préfixe « ardé »

désigne un lieu élevé, très accidenté, ardu, jonché de cailloux et de rochers.

Les Celtes, influents dans notre région, sont à la base de l'exploitation de cette montagne. Ils traitent le lait sur le pâturage après avoir construit des abris recevant hommes et troupeaux. C'est à eux que nous devons l'importation du procédé de fabrication du fromage de gruyère. Les textes précis que nous découvrons dans les archives datent de 1652. En ce temps là, Nardrans appartient à la communauté de Fenières qui l'amodie par adjudication, au plus offrant, tous les six ans. Cette opération se déroule au Baillage de Gex en présence du subdélégué de l'Intendance de Bourgogne, du syndic de la communauté, ainsi que quelques communiens du hameau. Le preneur, d'après son bail doit payer la location au receveur de la communauté les 11 novembre et 25 mars de l'année suivante. En plus de ce prix, il cède un quintal de fromage pour le syndic et les sergents messiers (garde champêtre). L'entretien des Lanvouceys (canalisations d'eau) et des bâtiments reste à sa charge.

## **Entre 1652 et 1789,**

l'évolution du hameau de Fenières dépend de cette location qui lui donne une certaine autonomie. Ce revenu permet de créer, en 1750 un poste d'instituteur occupé par monsieur Alibert, ainsi que d'intenter, en 1777 un procès aux habitants de Thoiry. Le litige concerne le déplacement du cimetière de l'église en face du groupe scolaire, aujourd'hui devenu bâtiment de la mairie. Après la révolution, le 7 février 1790, les citoyens du village acceptent d'appartenir à la commune de Thoiry à l'unique condition de conserver leurs biens immeubles.

## **Le 21 mai 1807,**

le Préfet du Léman refuse d'établir un compte séparé entre Fenières et Thoiry. A son tour, le conseil municipal, après un

examen du problème, décide de maintenir cette séparation qui date du 15e siècle. Ce n'est que le 28 avril 1816, suivant une loi des finances, que la gestion de la montagne se rattache à celle de Thoiry. Malgré cette loi, les habitants de Fenières considèrent toujours que Narderans leur appartient.

## **En 1814,**

une loi napoléonienne obligeait les communes à soutenir l'effort de guerre, la plupart des communes gessiennes vendirent leurs pâturages. « Thoiry-devant » le fut à un particulier mais les habitants de Fenières s'opposèrent à la vente de Narderans, insistant pour qu'il reste dans le patrimoine communal. Ainsi « Narderans » est resté dans le domaine public privé de la commune de Thoiry grâce à l'acharnement des habitants de la commune de Fenières qui avaient reçu la jouissance de Narderans en 1421 par le Duc Amédé de Savoie suite à un don à la commune de Fenières.

## **Depuis 1956**

Depuis toujours les cultivateurs locaux ont fait pâturer leurs troupeaux en été à Narderans, un berger en assurant la garde. Depuis 1956 les génisses sont en pâturage libre, les propriétaires les visitant régulièrement. Actuellement les troupeaux de 2 cultivateurs thoirysiens passent l'été là-haut.

## **En 1977,**

alors que le chalet de Narderans s'est passablement dégradé, ne voulant en aucun cas que ce patrimoine ne devienne une ruine, monsieur Henri Masson, Maire de l'époque et son conseil municipal ont décidé d'entreprendre les travaux nécessaires afin que ce chalet d'alpage retrouve son efficacité. Une équipe de volontaires s'est donc créée pour effectuer la réfection du chalet, opération à laquelle ont participé 150 personnes bénévoles sous la direction d'artisans locaux, la commune payant les fournitures.

## **En 1992,**

l'association « Les Amis de Nardérons » voit le jour. Les membres de cette association réalisent très régulièrement des travaux d'entretien avec entre autres, la participation à la réfection du toit en 2009. Ils organisent également une journée montagne au mois de juin afin de faire découvrir ou redécouvrir ce lieu de tranquillité et de beauté.

[Les accords de Thoiry](#)

## **Accords du 17 septembre 1926**

En 1926, l'Allemagne entrait dans la Société des Nations. Le chancelier allemand Gustav Stresemann désira rencontrer à Genève le ministre des affaires étrangères français Aristide Briand. Dans le plus grand secret, une entrevue fut programmée à l'Hôtel Léger à Thoiry pour le 17 septembre 1926.

De ces cinq heures de repas sans témoin, rien ne filtra. Un salon avait été aménagé au premier étage de l'hôtel. La conversation aurait porté sur les réparations, le Traité de Versailles, l'évacuation de la Rhénanie, l'Europe et la paix. Aristide Briand régla la note et son invité aurait déclaré « Tout le contentieux France-Allemagne tiendrait dans un verre à liqueur »...

Le menu de ce rendez-vous secret comprenait : hors-d'œuvre variés, aspic de foie gras, truite au bleu, poulet Henri IV, canard truffé au porto, petits pois fermière, perdrix rôtie sur canapé, fromages, fruits et vacherin glacé.

En octobre 1972, le conseil municipal de Thoiry décida de nommer sa rue principale « Briand-Stresemann » en souvenir de cet entretien.

[La fusillade de Badian](#)

Le 8 avril 1944, Maurice Prodon, 34 ans et Aimé Tavernier, 20

ans, furent arrêtés alors qu'ils s'apprêtaient à déjeuner dans la demeure de la famille Prodon à St-Jean-de-Gonville. Un peu plus tard, Louis Chappaz, 47 ans, qui travaillait dans ses vignes à Challex fut lui aussi arrêté. Tous trois furent conduits à Gex, au quartier général de la police allemande ainsi que d'autres personnes arrêtées peu avant midi lors d'une rafle dans le train en gare de St-Jean-de-Gonville.

Tous les prisonniers furent relâchés à l'exception de Maurice Prodon, André Tavernier, Louis Chappaz et un Inconnu. En début de soirée, ils se retrouvèrent encadrés par des soldats et conduits en véhicule sur ce qui semblait être la route du retour. Au lieu-dit Badian, dans un petit bois, des rafales furent entendues... Le mardi, Félix Blanc, Louis Matty et Aristide Serre furent réquisitionnés par l'occupant pour enterrer sans un mot, sur les lieux de cette exécution, les quatre victimes, dont les corps ne purent être transférés au cimetière de Thoiry que dix jours plus tard.

Après la guerre, le 17 septembre 1944, les familles purent enfin rapatrier les corps dans les cimetières de leurs villages, à l'exception de celui du fusillé Inconnu qui repose à présent dans le cimetière des Maquis de l'Ain à Cerdon.

Depuis toutes ces années, par delà l'énigme que représentent les raisons de cette fusillade, la mémoire de ces victimes, de ces martyrs est honorée discrètement, fidèlement.

[La Saint-Maurice](#)

## **Traces de la première fête au village**

D'après les archives, le 8 ventose an 7 de la République Française (février 1799), a eu lieu la première fête de la souveraineté du peuple dans la commune de Thoiry. « Alors, dans la matinée, le peuple, la garde nationale sous les armes, tous les fonctionnaires publics, se réunirent sur la place publique au devant du temple où un arbre de liberté fut

planté. » Un cortège fut formé avec deux citoyennes habillées de blanc, des fonctionnaires décorés précédés d'une musique venue de Carouge, escortés des gardes nationaux armés, drapeau déployé jusqu'au temple décadaire, où tout était préparé pour accueillir tous les assistants. Il s'en suivit la lecture de la proclamation du Directoire, des discours, musiques et chants, mariages de « plusieurs époux qui embellissaient la fête ». Le peuple fut invité de nouveau à entendre la lecture des lois et à participer aux chants et réjouissances qui devaient terminer la fête, avec repas « frugal » mais « dans l'allégresse et la tranquillité ». Un autre « arbre vivant de liberté » fut aussi planté à Fenières.

Le citoyen Louis Ecuillon, Receveur des revenus, avait avancé les frais, soit cent trente et une livres deux sols (musiciens, arbres vivants et poudre à tirer), « dépense qui lui sera allouée dans ses comptes, à savoir quatre-vingt dix francs sur les recettes de Thoiry et quarante et une livre deux sols sur Fenières, sauf à faire ultérieurement supporter aux habitants d'Allemogne le quart de la première dépense ». Extrait du registre du 30 ventose an 7 de la République, Charles Serval, agent et Jean Burdairon, adjoint municipal de la commune de Thoiry.

## **Qui était Saint Maurice ?**

En 303 – 305, les édits de l'empereur romain Dioclétien (récit de l'évêque de Lyon, Saint Eucher, mort en 459) déchaînèrent contre les chrétiens une persécution (ère des martyrs) entraînant la mise à mort d'un grand nombre de soldats chrétiens à Agaune dans le Valais. Cette légion romaine recrutée en Thébaïde (Egypte), qui avait refusé de sacrifier aux dieux, avait pour chefs Maurice, Exupère, Candide et Victor. Agaune devint un lieu de pèlerinage très fréquenté, avec l'édification d'une petite basilique : Saint Maurice en Valais sur les restes des martyrs à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle.

# Église de Thoiry

L'église paroissiale de Thoiry, dont on pense qu'elle existe au moins depuis le XII<sup>e</sup> siècle, est dédiée dès l'origine à Saint-Maurice, comme on peut le comprendre en visitant sa nef.

## PATRIMOINE

Lorsque l'on se promène à Thoiry, on retrouve des traces de l'histoire de la commune grâce au patrimoine préservé :



- La rue Briand-Stresemann et l'hôtel Léger où s'est déroulée l'entrevue "les accords de Thoiry", le 17 septembre 1926 entre Aristide Briand et Gustav Stresemann.
- L'église Saint Maurice du XII<sup>e</sup> siècle (restaurée en 2022) et le couvent (restauré en 2006).
- La mairie et l'ancienne école de Fenières datant de 1885.
- Les anciennes fruitières, les diamenteries, les moulins, les fermes typiquement gessiennes, les fontaines, lavoirs, murets...

## THOIRY ET L'EAU



Le Cayroli, l'Allemogne, le Puits Mathieu, le ruisseau de Fenières, le Nant de Praille, le ruisseau des Fraiches Fontaines, le ruisseau de Saint-Jean, le Misseron, le Nant de Boinarde.

## **Etangs et marais**

Les étangs de Gremaz, le Marais de Fenières.

## **Principales sources**

Du Bonnet Rouge, du Waran, des Bachets, de l'Aîné, de la Batiolette, de Laquie, des Fontany.

## **Flaner sur le marché dominical**



Le marché dominical s'installe chaque dimanche entre 8 h et 13 h, rue Briand Stresemann, rue de Combes et place des Orchidées.

Il propose majoritairement des produits de bouche : fruits, légumes, boucherie, poissonnerie, boulangerie...

# A proximité de Thoiry

A proximité de Thoiry, on trouve de quoi se promener, se divertir dans des sites remarquables :

- La station des Monts Jura,
- Le Fort-l'Ecluse à Léaz,
- Le château de Voltaire à Ferney,
- Les thermes de Divonne-les-Bains,
- Les sources de l'Allondon,
- L'étang de Cessy,
- L'exposition Microcosm du CERN à Meyrin





# Contact

## Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

## Marchés attribués

**2024**

**Avis d'attribution des marchés  
en procédure formalisée :**

[Avis d'attribution du Marché Global de Performance de la  
plaine sportive et ludique du Creux](#)

# 2023

## Avis d'attribution des marchés en procédure formalisée :

[Avis d'attribution – Travaux de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection avec maintenance et d'un réseau fibre optique pour la commune de Thoiry](#)

[Avis d'attribution – Accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires municipaux et l'accueil municipal de loisirs](#)

[Avis d'attribution – Marché Global de Performance Énergétique pour la construction d'une salle des fêtes communale](#)

# 2022

## Avis d'attribution des marchés en procédure formalisée :

- [Avis d'attribution -Marché de fourniture de matériels et de services en téléphonie](#)

## Liste des marchés conclus en 2022

- [Marchés conclus en 2022](#)

# Contact

## Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

# Appel d'offres

Retrouvez la liste des appels d'offres de la ville :

[AAPC – Marché de fournitures de produits d'hygiène et d'entretien](#)

[AAPC – Marché public global de performance pour la construction d'une école maternelle à Thoiry](#)

# Contact

## Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

# Seuils de procédure formalisée

Les procédures formalisées au sens du Code de la commande publique sont celles applicables aux marchés supérieurs aux seuils européens. Elles sont définies par le chapitre IV du Code et s'opposent aux procédures adaptées inférieures à ces seuils qui ne sont régies que par les règles nationales.

Découvrez [l'avis relatif aux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023](#)

## Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

# Jeunesse et éducation



## Petite enfance



## Scolarité



Péri/extra scolaire



# TLPE



## TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est une taxe instaurée à l'initiative de la commune. Cette taxe est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne, préenseigne ou publicité) visible depuis toutes voies ouvertes à la circulation publique et ce, quelle que soit la nature de son activité.

Le Conseil Municipal de la Commune de Thoiry a, par délibération en date du 07 juin 2011, institué cette taxe sur la commune. Il en a ensuite modifié le montant par délibération en date du 25 avril 2018. Ainsi, pour l'année 2023, les tarifs applicables, par mètre carré et par an sont les suivants :

<b>Dispositifs Publicitaires</b>	<b>Superficie totale</b>	<b>Tarif</b>
<b>Enseignes</b>	Inférieure à 12m <sup>2</sup>	Exonéré
	de 12 à 50 m <sup>2</sup>	31.00 €
	> 50 m <sup>2</sup>	62.00 €

<b>Dispositifs publicitaires &amp; préenseignes</b>	<b>Supports numériques</b>	
	< 50 m <sup>2</sup>	46.50 €
	> 50 m <sup>2</sup>	93.00 €
	<b>Supports non numériques</b>	
	< 50 m <sup>2</sup>	15.50 €
	> 50 m <sup>2</sup>	31.00 €

Quelle que soit la surface du dispositif publicitaire, **une déclaration demeure nécessaire pour toute nouvelle installation ou modification de l'affichage** (pose, dépose, agrandissement...) et ce **dans un délai de 2 mois** suivant la modification (article L.2333-14 du Code général des collectivités territoriales). Cette déclaration doit être faite au moyen du [formulaire Cerfa 15702\\*02](#)

Afin d'aider les commerçants dans leurs différentes démarches et de les faciliter, la commune a mis en place un **portail commerçant** offrant à chacun d'entre eux un espace privé en ligne. Ce portail est accessible depuis l'adresse : <https://tlpe.3douest.com/thoiry.php>

En ce qui concerne la façon dont sont calculées les superficies des enseignes, la fiche n°2 du [Guide Pratique de la TLPE](#) détaille les modalités de leurs mesures.

Pour plus de renseignement concernant la TLPE : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22591>

Pour contacter le service de la commune en charge de la TLPE et du portail commerçant : [tlpe@mairie-thoiry.fr](mailto:tlpe@mairie-thoiry.fr)

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Guide de la TLPE](#)

[Cerfa 15702\\*02](#)

---

# Ville de Thoiry



## Présentation

Thoiry est une petite ville située dans le département de l'Ain, au centre du Pays de Gex. La commune est Chef-lieu du canton de Thoiry comprenant : Challex, Chevry, Chezery-Forens, Collonges, Crozet, Echenevex, Farges, Léaz, Lélex, Mijoux, Péron, Pougny, St-Jean-de- Gonville, Segny et Sergy.

Limitrophe de la Suisse, elle s'inscrit sur un territoire frontalier au sein de [Pays de Gex Agglomération](#), constitué de 27 communes et comptant environ 100 000 habitants. Ce territoire, qui accueille une population internationale, compose, avec le canton de Genève, le district de Nyon et [le pôle métropolitain, l'agglomération du Grand Genève.](#)



Thoiry, classée commune de montagne

avec son point culminant Le Reculet à 1719m (2<sup>e</sup> point culminant du massif du Jura), s'étend sur 2893,10 hectares dont 33% sont dédiés à l'activité agricole et 20% à la forêt. Toutes les zones urbanisables confondues avoisinent les 330 hectares (11,2 %). Adossée au massif du Jura, la commune est tournée vers le Mont Blanc avec une vue exceptionnelle sur ce massif et s'étend sur les plaines frontalières jusqu'au territoire Suisse ; Thoiry étant une commune limitrophe au canton de Genève.

Les Thoirysiens composent une population multinationale du fait de la proximité de la commune avec Genève, ses ONG (Organisations Non Gouvernementales) et le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire). Une partie importante de la population exerce son activité professionnelle en Suisse voisine, particulièrement dans les cantons de Genève et de Vaud.

C'est une commune à taille humaine où les habitants sont très attachés à la qualité de leur cadre de vie et particulièrement au patrimoine naturel et historique, au développement durable et aux différentes activités agricoles.

La politique de la ville s'inscrit dans une démarche constante de développement durable avec la mise en place d'actions fortes en faveur de l'environnement et l'obtention de

[différents labels](#) : [3 fleurs villes et villages fleuris](#), [2 abeilles APIcité](#), Terre de jeux 2024.

## LE LOGO DE THOIRY

Le logo de la ville a été modifié en 2021 avec pour objectifs

### Situer Thoiry :

- Au sein du Pays de Gex, entre le lac Léman et la Haute chaîne du Jura
- Thoiry dans le département de l'Ain (à distinguer de ses 2 homonymes des Yvelines et de Savoie)

### Affirmer l'identité de Thoiry :

- Sa ligne de crête avec son point culminant, le Reculet
- Ses espaces naturels agricoles et forestiers et sa démarche de développement durable traduite dans chaque action municipale
- Ses ruisseaux, sources et zones humines, sa proximité avec le lac Léman
- Thoiry, centralité du Pays de Gex dans le département de l'Ain

Découvrez la présentation du logo, version 2021 :

## Film de présentation de la ville

<https://www.youtube.com/watch?v=D-SwoQ9lCdQ>

Les temps forts de l'agenda de Thoiry

- **Janvier** : cérémonie des vœux du Maire
- **Avril** : festival Thoiry au printemps
- **Pâques** : vogue de Pâques, organisée par la Jeunesse de Fenières

- **Avril ou mai** : opération sentiers et rivières propres
- **Mai**: Color'Thoiry la course haute en couleur / Forum des associations (1 an sur 2)
- **21 juin** : fête de la musique
- **14 juillet** : Zik en Creux
- **Septembre** : fête patronale de la St Maurice, organisée par St Maurice en Fête
- **Décembre** : Thoiry en hiver

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

### En chiffres



1719 m d'altitude

De 483 m à 1719 m (le Reculet)



6299 habitants

habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023



33 %

surface agricole



20 %

surface de forêt

---

# Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, tout enfant mineur (quelle que soit sa nationalité) qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire (AST).

Ce dispositif s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'AST est un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).

Pour quitter le territoire, l'enfant mineur non accompagné d'un responsable légal doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport)
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du parent signataire du formulaire
- L'original du formulaire [Cerfa n° 15646\\*01](#), signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

**Aucune démarche en mairie n'est nécessaire.**

Informations : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits)

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Cerfa 15645\\*01](#)

---

# Bibliothèque municipale

La bibliothèque est un service municipal de lecture publique, ouvert à tous et entièrement gratuit.

Elle est composée de 2 espaces, un dédié aux adultes, l'autre dédié aux enfants.

La bibliothèque propose un programme trimestriel d'activités avec des lectures, des ateliers...

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le portail :

<https://www.bibliotheque-thoiry.fr/>

et le programme d'activités trimestrielles

## Mai 2024

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
**PROGRAMME D'ANIMATIONS MAI 2024**

**À pas de loup**  
Inscription obligatoire  
Spectacle À pas de loup  
C'est la Petite Mélodie  
Samedi 4 de 10 h à 11 h 30  
Pour les enfants de 6 mois à 6 ans  
Trois petits pas de danse, des marionnettes, des chansons sur des airs de blues et de jazz, des comptines pour s'éveiller, filer, chasser et danser.

**Atelier créatif**  
Inscription obligatoire  
Mercredi 15 de 9 h à 10 h  
Pour les enfants de plus de 5 ans  
Atelier de loisirs créatifs inspiré d'un nouvel ouvrage  
Thème : les poissons

**Soirée jeux de société**  
Vendredi 17 de 16 h 30 à 18 h 15  
Tout public à partir de 4 ans  
Venir jouer en duo ou à plusieurs aux jeux de société mis à notre disposition à la bibliothèque

**Prêt Bouquine**  
Inscription obligatoire  
Samedi 25 de 9 h 30 à 11 h  
Pour les enfants de moins de 3 ans  
Voyage au pays des histoires pour les tout petits  
Thème : les animaux de la ferme

Programme complet et modalités d'inscription sur : [www.bibliotheque-thoiry.fr](http://www.bibliotheque-thoiry.fr)

Bibliothèque municipale - Rue de Brès - 02160 Thoiry  
Tél : 03 20 20 95 58 - Courriel : [bibliotheque@thoiry.fr](mailto:bibliotheque@thoiry.fr)  
[www.bibliotheque-thoiry.fr](http://www.bibliotheque-thoiry.fr)

## Avril à juin 2024



# Contact

## Bibliothèque municipale



Rue du Breu



[04 50 20 85 68](tel:0450208568)



[bibliotheque@mairie-thoiry.fr](mailto:bibliotheque@mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Règlement intérieur](#)

[Fiche d'inscription](#)

**L'inscription à la bibliothèque municipale de Thoiry est gratuite**

N'hésitez pas à rejoindre les rangs de nos lecteurs.

---

# École municipale de musique



## INFORMATIONS PRATIQUES

L'école municipale de musique de Thoiry est un établissement culturel public et spécialisé dans l'enseignement de la musique instrumentale et de la pratique vocale. Elle est régie de la ville de Thoiry qui entend ainsi apporter son concours à la découverte, la pratique et la promotion de la culture musicale auprès de ses administrés.

Il y est proposé un enseignement destiné à tous les publics, qu'il soit débutant ou non.

Par un enseignement adapté, l'école municipale de musique favorise le développement de la pratique amateur et constitue pour les élèves une véritable porte d'entrée vers les conservatoires de musique municipaux ou départementaux.

Affiliée à la Fédération Musicale de l'Ain (FMA), échelon départementale de la Confédération Musicale de France (CMF), l'école municipale de musique s'attache au respect des préconisations nationales et fédératives et inscrit son action dans le champ définis par le schéma départemental de développement des enseignements artistiques mis en œuvre par le département de l'Ain.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants diplômés et qualifiés.



L'école municipale de musique démarre ses activités début septembre et se termine avec la fin de l'année scolaire. Il n'y a pas de cours en période de vacances, ni les jours fériés, sauf arrangement particulier et ponctuel avec les professeurs.

Afin de vous informer, le secrétariat, situé à l'école municipale de musique est ouvert :

- Lundi et jeudi : 8 h-12 h / 14 h-18 h
- Mardi : fermé le matin / 13 h-17 h
- Mercredi : 8 h-12 h / 13 h-17 h
- Vendredi : fermé

## Inscriptions 2024-2025

Les inscriptions débutent le 13 mai 2024



# LES ACTIVITÉS

## Éveil musical

- Éveil 1 : 4 ans
- Éveil 2 : 5 ans
- Éveil 3 : 6 ans

## Formation musicale

- Élève débutant
- Élève poursuivant le solfège à Thoiry
- Élève ayant déjà fait du solfège dans une autre école
- Formation musicale adulte

## Les instruments

- Baryton
- Basson (en attente de professeur)
- Clarinette
- Cor d'harmonie
- Flûte traversière
- Guitare
- Hautbois
- Percussions
- Piano
- Saxophone
- Technique vocale
- Trombone
- Trompette

## Les pratiques collectives

- Atelier Jazz
- Chorale enfant et adulte
- Ensemble adulte
- Musique de chambre
- Orchestre junior (à partir de la 2<sup>e</sup> année d'instrument)

# Partenariat

[Chéquier jeunes 01](#)



## Contact

École municipale de musique



9, rue du Breu  
01710 Thoiry



[04 50 41 28 22](tel:0450412822)

Direction: M. Denis Tournebize



[denis.tournebize@mairie-thoiry.fr](mailto:denis.tournebize@mairie-thoiry.fr)

Secrétariat de Direction – Régisseur : Mme Sophie PERA



[ecoledemusique@mairie-thoiry.fr](mailto:ecoledemusique@mairie-thoiry.fr)

## En savoir +

[Règlement intérieur](#)

[Grille tarifaire](#)

[Formulaire d'autorisation du droit à l'image pour mineur](#)

[Formulaire d'autorisation du droit à l'image pour majeur](#)

## Téléchargement

**Inscriptions année**

**2023-2024**

[Fiche d'inscription 2023/2024](#)

[Mode d'emploi de l'école municipale de musique 2023/2024](#)

**Inscriptions année**

**2024-2025**

[Fiche de pré-inscription 2024/2025](#)

[Mode d'emploi de l'école municipale de musique 2024/2025](#)

En chiffres



20

disciplines enseignées



8

professeurs



200

élèves de 4 à 75 ans

---

# Espace municipal de convivialité

Lieu de rencontre, accessible à tous les Thoirysiens, l'Espace Municipal de Convivialité (EMC) se situe au sein de la résidence Les Balcons de Nardersans, au 250, rue de la Gare.

Des activités, proposées par la municipalité, y sont pratiquées tout au long de l'année

## Au programme :

- **Un après-midi ensemble** : tous les **mercredis de 13 h 30 à 16 h 30**, l'espace municipal de convivialité vous ouvre ses portes pour des activités libres. Venez vous approprier ce lieu pour jouer aux cartes, à des jeux de société disponibles sur place, échanger, partager vos

dernières lectures... Thé, café vous seront proposés.  
Espace ouvert à tous quel que soit votre âge.

- **Ateliers équilibre** : accessibles dès 70 ans, ils permettent de prévenir et diminuer le risque de chute grâce à un programme spécifique favorisant l'entretien de l'équilibre et l'envie de bouger. Les ateliers, débutants ou confirmés, sont accessibles sur inscription.

## DE JANVIER à mars 2024 à l'EMC

**THOIRY**

ENTRÉE LIBRE  
OUVERT À TOUS  
LES ÂGES\*  
\*sauf indication particulière

### PROGRAMME EMC janvier - février - mars 2024

**UN APRÈS-MIDI ENSEMBLE**  
Atelier jeux de société et temps d'échanges  
Mercredis 3, 17, 24, 31 janvier  
21, 28 février  
6, 13, 27 mars  
De 13 h 30 à 16 h 30

**THÉ DANSANT**  
Vendredi 2 février  
De 15 h à 17 h 30  
Orchestre : Sandrine et David  
Places limitées - Entrée 5 €  
Inscription en mairie les 24/01 et 31/01 de 9h -12h  
et de 14h -16h à l'EMC

**GALETTE DES ROIS**  
Mercredi 10 janvier  
de 13 h 30 à 16 h 30  
Dégustation de galettes des rois  
et quizz autour de la galette

**APRÈS-MIDI SUZETTE**  
Mercredi 7 février  
de 13 h 30 à 16 h 30  
Confection et dégustation de crêpes

**MARDI-GRAS**  
Mercredi 21 février  
de 13 h 30 à 16 h 30  
Dégustation de bugnes tout en se déguisant

**FÊTE DU COURT-MÉTRAGE**  
Du 20 au 26 mars  
Programme détaillé à venir  
Projection d'une sélection de courts-métrages

Espace Municipal de Convivialité (EMC)  
Résidence Les Balcons de Nardéran  
250 rue de la Gare 01710 Thoiry  
Informations : service solidarité  
Tél : 04 50 41 24 06 - Courriel : solidarite@mairie-thoiry.fr

CAFÉ/THÉ OFFERT

Conception et impression :



# L'EMC en images

## Atelier Trico'Thé



## Atelier jeux de société



## Atelier équilibre



# Contact

## Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

**Vous êtes un sénior et souhaitez être informé des activités qui vous sont dédiées ? (ateliers équilibre, repas de fin d'année,...) ?**

N'oubliez pas de remplir [le formulaire "animations des seniors"](#) et de le remettre à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

---

# Personnes fragiles

## Fortes chaleurs

Lors d'épisodes de fortes chaleurs, il est important de se protéger en suivant les recommandations du ministère de la



**N'attendez pas  
les premiers effets  
des fortes chaleurs.**

MAUX DE TÊTE      CRAMPES      NAUSÉES

**Protégez-vous**

RESTEZ AU FRAIS      BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

santé.

---

## Mesures et prévention

# Inscription au registre nominatif des personnes dites fragiles

Article L-121-6-1 du code de l'action sociale et des familles : les communes doivent tenir un registre nominatif des personnes dites fragiles, afin de permettre l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet de l'Ain lors de risques exceptionnels (canicule, grand froid...). Les personnes résidant à leur domicile qui le souhaitent doivent faire une demande pour être inscrites sur le registre en remplissant le formulaire ci-dessous



## Formulaire d'inscription

Télécharger le formulaire : [Formulaire\\_registre\\_nominatif](#)

Pour s'inscrire, renvoyer le formulaire:

- par courriel à [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

ou

- par courrier : Mairie de Thoiry – 374 rue Briand Stresemann 01710 THOIRY

## Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

# Téléchargement

[Registre\\_nominatif](#)

---

## Organiser une manifestation

### Dossier de manifestation recevant du public

Si vous organisez une manifestation recevant du public, vous devez remplir un dossier de demande et l'adresser à l'accueil de la mairie **au moins 3 mois avant la date de manifestation.**

[Dossier de demande d'organisation de manifestation](#)

### Réservation de salle

Votre manifestation est organisée dans une salle municipale, Misseron ou salle des fêtes ?

Avez-vous bien pensé à la réserver ?

Si non, retrouvez les modalités sur :

<https://www.mairie-thoiry.fr//salles-municipales/>

## Montage de structure

Si vous montez une structure lors de l'organisation de votre manifestation (tente, chapiteau, gradin...), n'oubliez pas de joindre le document suivant :

[Documents CTS \(montage de structures\)](#)

## Débit temporaire de boissons

Vous servez/vendez des boissons lors de votre manifestation ? Joignez la demande de débit de boisson temporaire :

[Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire](#)

## Vente au déballage

Votre manifestation est une vente au déballage ? (ex : vide-grenier, bourse aux jouets...). N'oubliez pas de remplir le formulaire :

[Déclaration préalable d'une vente au déballage : cerfa n°13939\\*01](#)

## Organisation de spectacle

Vous organisez un spectacle ? Remplissez le dossier DRAC

[Dossier DRAC](#)

## Contact

**Mairie de Thoiry**

**Vie associative et sportive**



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 10 12](tel:0450411012)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Dossier de demande d'organisation de manifestation](#)

[Documents CTS \(montage de structures\)](#)

[Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire](#)

[Déclaration préalable d'une vente au déballage : cerfa n°13939\\*01](#)

[Dossier DRAC](#)

[Formulaire de mise à disposition de la salle des fêtes](#)

## En savoir +

[Salles municipales](#)

**Plan Vigipirate : hausse du niveau à « Urgence attentat »**

Depuis le lundi 25 mars 2024, le niveau du plan Vigipirate a été élevé au niveau "Urgence Attentat". Retrouvez toutes les bonnes pratiques [sur ce lien.](#)

---

# Administrer une association



**Aux termes de l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 :** "l'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations".

**La loi de 1901 ne fixe qu'un cadre :** les associations demeurent libres de s'organiser comme elles l'entendent, dès lors que leur objet n'est pas illicite. Les statuts d'une association ont donc "force de loi", notamment pour l'objet de l'association ainsi que son mode de fonctionnement. Leur rédaction est donc d'une importance capitale.

**Il ne peut donc pas y avoir de statuts "standards",** (certaines associations doivent respecter des statuts types : reconnaissance d'utilité publique, certains agréments, etc.) et seules trois indications doivent y figurer : le titre, l'objet et le siège social.

**La rédaction de statuts** impose de réfléchir préalablement à quelques thématiques incontournables comme les diverses natures de membres, les organes de gouvernance (prise de décisions, répartition et contrôle des pouvoirs), les modalités de révision des statuts, etc.

La déclaration en préfecture n'est une nécessité que si l'association désire avoir la capacité juridique, par exemple pour ester en justice, recevoir des dons, posséder des

immeubles, etc.

**Le règlement intérieur (RI) statutaire est un document facultatif.** Il est bien pratique pour compléter et préciser les statuts par exemple sur le fonctionnement au quotidien de l'association (modalités de vote, fonctionnement de chaque section de l'association, définition des bénévoles pouvant être remboursés de leurs frais, etc.). Il peut être prévu dans les statuts. Ses avantages : la souplesse (contrairement aux statuts, il peut être modifié sur délibération de l'assemblée générale ordinaire).

**Le registre spécial, avec les statuts, est le seul document obligatoire.** Chacun des changements concernant les dirigeants ainsi que les modifications apportées à ses statuts devront y être enregistrés. Il doit être coté et paraphé sur chaque page par la personne habilitée à représenter l'association. Il constitue la mémoire juridique de l'association. (Article 5 de la loi et art. 6 et 31 du décret du 16 août 1901).

## Manifestations

[Vous organisez une manifestation](#) ? N'oubliez pas de remplir le dossier de demande de manifestations recevant du public et de l'adresser en mairie au moins 3 mois avant la date de manifestation.

## Contact

**Mairie de Thoiry**

**Vie associative et sportive**



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 10 12](tel:0450411012)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Création d'une association  
cerfa n° 13973\\*03](#)

[Modification et dissolution d'une association  
cerfa n° 13972\\*02](#)

[Déclaration de liste des personnes chargées de  
l'administration d'une association  
cerfa n°13971\\*03](#)

## En savoir +

[Organiser une manifestation](#)

Retrouvez toutes les informations utiles sur

[www.association.gouv.fr](http://www.association.gouv.fr)

---

# Les seniors



## Animations de la ville

Vous avez plus de 70 ans et souhaitez participer aux animations de la ville (repas des aînés, ateliers équilibre,...) ?

Remplissez [le formulaire](#) et retournez le

- par courriel : [solidarite@mairie-thoiry.fr](mailto:solidarite@mairie-thoiry.fr)
- par courrier : mairie – 374 rue Briand Stresemann 01710 THOIRY
- à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture

## Le club des aînés

Les coordonnées

74, rue des Cyprès

01710 THOIRY

Téléphone : [04 50 41 20 65](tel:0450412065)

Présidente : Mme JOUVE Sylvie

Le club des aînés est une association qui permet la réunion de personnes retraitées de Thoiry pour leur proposer diverses activités de loisirs, des lotos, des repas, des rencontres conviviales et des voyages.

Cela permet aux personnes n'ayant plus d'activité professionnelle de garder des relations amicales et chaleureuses et ainsi d'éviter l'isolement.

# Le CCAS

Les coordonnées  
Mairie de Thoiry  
374 , rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY  
Téléphone : [04 50 41 21 66](tel:0450412166)

Le Centre Communal d'Action Sociale met en oeuvre différentes actions en faveur des aînés avec notamment :

- un repas de Noël mi-décembre pour les personnes âgées de 70 ans et plus
- un colis de Noël pour les personnes âgées de 75 ans et plus ne pouvant pas participer au repas de Noël.
- des aides, des renseignements et des accompagnements en partenariat avec divers organismes (ADAPA, CLIC, Assistante sociale...)

## Le Centre Local D'information et de Coordination (CLIC)

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Pays de Gex est un lieu d'écoute, d'accueil, d'information et d'aide à la décision pour les personnes retraitées, leur famille, les professionnels et les bénévoles.

### Sa mission

C'est de vous informer et de vous aider dans les démarches pour tout ce qui concerne votre vie quotidienne : accès aux droits et au soin, services d'aide à domicile, d'hébergement ou hospitaliers, aides techniques et sociales, loisirs ...

C'est un service public entièrement gratuit qui vous accompagne dans la recherche de solutions à vos difficultés, ou vous oriente sur les services et organismes

compétents.

## Etablissement à contacter

### Clic du Pays de Gex

Pays de Gex Agglo  
135 rue de Genève  
01170 GEX

Tel : [04 50 41 04 04](tel:0450410404)

Courriel : [clic@paysdegexagglo.fr](mailto:clic@paysdegexagglo.fr)

Site internet :  
<https://www.paysdegexagglo.fr/9300-bien-vieillir.htm>

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

# Formations

Les bénévoles ont la possibilité, tout au long de leur mandat, d'intégrer des formations programmées par des organismes spécialisés.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur le site : [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

La ville de Thoiry a mis en place, depuis 2014, 2 sessions par an de formations à destination de 2 membres dirigeants de ses associations. Organisées en partenariat avec le CDOS01 et l'AGLCA, ces formations sont prises en charge par la collectivité et dispensées à Thoiry, au plus près des bénévoles.

Outre ces sessions, les dirigeants associatifs peuvent assister aux formations organisées sur le département.

[Formations 2023 CDOS01](#)

[Formations 2022-2023 AGLCA](#)

## Contact

**Mairie de Thoiry**

**Vie associative et sportive**



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 10 12](tel:0450411012)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## En savoir +

Formations dispensées dans l'Ain :

[Formations 2023 CDOS01](#)

[Formations 2022-2023 AGLCA](#)

---

## Services sociaux



### Centre Communal d'Action sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale répond à l'ensemble des difficultés rencontrées par la population : il a pour vocation de favoriser un mieux être social pour tous et de créer des mesures visant à réduire certaines inégalités sociales.

### Les domaines d'interventions

L'aide sociale facultative du Centre Communal d'Action Sociale intervient après que les autres systèmes d'aide aient été utilisés.

## Les domaines concernés :

- La participation à la cantine, au centre de loisirs, aux voyages scolaires
- Le paiement de factures
- L'aide alimentaire
- L'aide à une formation qualifiante
- L'action en faveur des aînés (repas de fin d'année, colis, thé dansant)
- L'action en faveur des handicapés
- Versement de subventions à des organismes et associations à vocations sociales.

Plan canicule et grand froid :  
[Formulaire\\_registre\\_nominatif\\_2022](#)

## Renseignements

à l'accueil de la mairie au : [04 50 41 21 66](tel:0450412166)

## A Thoiry c'est permis...B !

Le CCAS de la ville propose l'élaboration d'un dispositif d'aide au financement du permis de conduire (permis B).

Ce dispositif vous concerne si :

- vous avez entre 18 et 60 ans,
- vous n'avez jamais passé le permis,
- l'absence de permis est un frein à vos déplacements au quotidien que ce soit pour vos démarches d'emploi, administratives et personnelles,
- l'obtention de ce dernier vous serait indispensable.

Pour être éligible, vous ne devez pas dépasser les plafonds de ressources fixés et vous devez habiter sur le territoire du Pays de Gex depuis au moins 12 mois sur la commune de Thoiry.

Dossier de demande d'aide au financement du permis B :

[Télécharger](#)

# Centre Départemental de la Solidarité

Sa mission est de conseiller, d'orienter et de soutenir les familles ou les groupes connaissant des difficultés, de les aider dans leurs démarches et d'informer les services dont il relève pour l'instruction d'une mesure d'action sociale. Il apporte son concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population et d'y remédier.

## Contact et rendez-vous

Centre Départemental de la Solidarité

Tel : 3001

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

# Téléchargement

[Formulaire registre nominatif](#)

[Demande d'aide – Permis B](#)

---

## Subventions

### Demander une subvention



Une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements publics. Ces sommes aident l'association à mener ses projets. Les subventions complètent (ou remplacent) d'autres aides en nature dont peut bénéficier l'association : fourniture de biens, mise à disposition de locaux ou de personnels, etc.

Plus d'infos sur : [vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml](http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml)

### Subvention de fonctionnement

Pour demander une subvention de fonctionnement à la ville de Thoiry, il est nécessaire :

- d'adresser [un dossier de demande de subvention de fonctionnement](#) dûment complété
- **avant le 31 octobre de l'année N pour recevoir une subvention l'année N+1**
- à l'attention de Mme le Maire via l'accueil de la mairie ([mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr))

Les dossiers sont remplissables en ligne. Pour ce faire, vous devez d'abord les enregistrer sur votre PC.

## **Subvention exceptionnelle**

Afin de financer certains projets qui ont un caractère exceptionnel, la ville attribue des subventions.

Si vous souhaitez demander une subvention exceptionnelle, remplissez [le dossier correspondant](#) et adressez-le à Mme le Maire, **avant le démarrage du projet.**

## **Dotation Migros – Val Thoiry**

Depuis l'installation de leurs enseignes en 1994, l'association des commerçants du centre commercial Val Thoiry et l'hypermarché Migros ont à cœur d'aider les associations Thoirysiennes.

Pour ce faire, ces 2 enseignes ont mis en place, dès leur arrivée, une dotation annuelle récompensant 5 associations thoirysiennes. Les associations qui souhaitent participer à cette dotation doivent présenter un dossier décrivant le projet pour lequel elles sollicitent un financement.

Afin d'aider au mieux les associations dans leur démarche, [un dossier type a été créé.](#)

Le dossier est à envoyer en mairie **avant le 31 mars de l'année en cours** pour une étude, un passage devant un jury qui détermine les 5 lauréats et une remise de la dotation au mois d'avril.

Il doit être dûment complété et agrémenté de toutes les pièces jugées utiles pour la valorisation de celui-ci.

## Contact

**Mairie de Thoiry**

**Vie associative et sportive**



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 10 12](tel:0450411012)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Subvention de fonctionnement](#)

[Subvention exceptionnelle](#)

[Dotation Migros / Val-Thoiry](#)

**Le saviez-vous ? Toute association qui sollicite une subvention à une collectivité s'engage à respecter le Contrat d'Engagement Républicain (CER)**

Retrouvez [les textes du CER et les engagements pris.](#)

---

# Guide des associations

## Guide des associations

La ville de Thoiry bénéficie de l'activité de nombreuses associations qui interviennent dans des domaines très variés pour vous proposer des activités.

Découvrez les associations Thoirysiennes dans le guide :



## Contact

## Mairie de Thoiry

### Vie associative et sportive



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 10 12](tel:0450411012)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Guide des associations](#)

---

## Réserver une salle

Vous souhaitez réserver une salle pour organiser une manifestation ? une réunion ?

Retrouvez les modalités de mise à disposition sur :

[Salles municipales](#)



Misseron et Nant de l'aîné



Fraiche Fontaine



Salle des fêtes



Puits Mathieu 1&2



L'abeille et la ruche

## Contact

**Mairie de Thoiry**

**Vie associative et sportive**



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 10 12](tel:0450411012)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



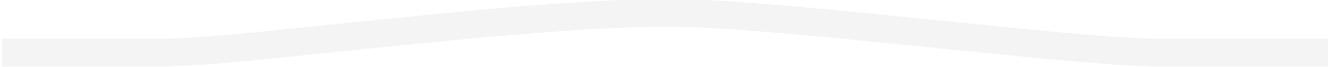
[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

**En savoir +**

**[Salles municipales](#)**

---

## **Changement d'adresse**



Vous avez déménagé ?

### **Déclarer vos coordonnées aux administrations**

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés (caisses de sécurité sociale (CAF, CPAM), le pôle emploi, le service des impôts, les fournisseurs...) rendez-vous sur [le site du service public](#)

### **Changer d'adresse sur votre carte**

# grise

Lorsque vous déménagez, vous disposez d'un mois afin de faire le changement d'adresse sur votre Carte Grise. Il s'agit d'une obligation légale.

Depuis 2017, les démarches concernant la carte grise de votre véhicule ne s'effectuent plus en Préfecture ou Sous-Préfecture.

Pour effectuer cette démarche rendez vous [sur le bureau en ligne des cartes grises.](#)

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## En savoir +

[Changement de coordonnées](#)

[Changement d'adresse carte grise](#)

## **Vous êtes nouvel habitant dans la commune de Thoiry ?**

Faites-vous connaître auprès de l'accueil de la mairie ou remplissez [le formulaire](#) pour être informé de la cérémonie des nouveaux habitants.

---

# **Abonnements**



Vous trouverez ci-dessous les principales démarches à effectuer lors de l'installation dans un nouveau logement à Thoiry.

## **Eau potable et assainissement**

Pour souscrire au service, assuré par la Régie des Eaux Gessiennes, contactez :

- Technoparc, 200 rue Edouard Branly, BP 63, 01630 Saint-Genis-Pouilly
- Tel : 04 85 29 20 00
- [regie@reoges.fr](mailto:regie@reoges.fr)
- [www.regieeauxgessiennes.fr](http://www.regieeauxgessiennes.fr)

La Régie des Eaux Gessiennes a choisi d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui peut aider certains usagers à financer une partie des frais de logement, parmi lesquels le paiement de la facture d'eau.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet :

<https://www.regieeauxgessiennes.fr/le-fonds-de-solidarite-pour-le-logement-fsl/>

# Eaux pluviales

Le service est assuré par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (CAPG)

- CAPG – 135 rue de Genève – 01170 Gex
- 04 50 99 38 97
- [ep@paysdegexagglo.fr](mailto:ep@paysdegexagglo.fr)

# Electricité

Le marché de l'électricité est soumis à la libre-concurrence depuis une dizaine d'années. Il n'est donc plus imposé aux nouveaux arrivants de souscrire à un contrat chez l'opérateur historique.

Lors de l'installation dans un nouveau logement, le nouvel occupant doit contacter un des opérateurs du marché pour conclure un contrat d'acheminement de l'électricité.

# Gaz

Le marché du gaz est soumis à la libre-concurrence depuis une dizaine d'année. Il n'est donc plus imposé aux nouveaux arrivants de souscrire à un contrat chez l'opérateur historique.

Lors de l'installation dans un nouveau logement, le nouvel occupant doit contacter un des opérateurs du marché pour conclure un contrat d'acheminement du gaz.

# Fibre optique

Dans l'Ain, c'est le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA ) qui déploie sur l'ensemble du département le réseau public Fibre Optique [Li@in](#) (Liaison Internet de l'Ain).



Si vous souhaitez savoir si votre domicile est éligible à la fibre, faites le test sur le site [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr).

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

## Logement

## Informations

Le dépôt de dossier de demande de logement peut être effectué  
:

**– soit 100% en ligne (procédure de traitement plus rapide) :**

Demande de logement social en ligne ([demande-logement-social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr))

**– soit en retirant un dossier à l'accueil de la mairie**

Le dossier complet, accompagné des pièces justificatives doit être déposé à l'accueil de la Mairie.

Tous les dossiers non renouvelés dans un délai de 1 an sont radiés.

**Renseignements à l'accueil de la mairie  
au : 04 50 41 21 66**

## **Coordonnées des bailleurs sociaux**

### **DYNACITE**

90, rue de Meyrin 01210 Ferney-Voltaire

Tel : [04 50 40 51 97](tel:0450405197)

Site internet : [www.dynacite.fr](http://www.dynacite.fr)

### **SEMCODA**

18, avenue de la République 01630 St Genis Pouilly

Tel : [04 50 28 23 41](tel:0450282341)

Site internet : [www.semcode.fr](http://www.semcode.fr)

# SOLLAR

9, route des Vallées

74100 Annemasse

Tel : [04 50 49 18 10](tel:0450491810)

Site internet : [www.100lvieshabitat.fr](http://www.100lvieshabitat.fr)

## VOUS EMMENAGEZ ? QUELLES DEMARCHES ?

Lors de votre emménagement, et selon le bail que vous avez signé, vous allez devoir effectuer des démarches pour bénéficier de services (eau, électricité, gaz...)

### ELECTRICITÉ

2 cas de figure :

- Votre logement **est électriquement raccordé** au réseau. Contactez le fournisseur d'électricité de votre choix.
- Votre logement **n'est pas raccordé** au réseau. Faites le raccorder en prenant contact avec Enedis puis contactez le fournisseur d'électricité de votre choix.

Nota : Le raccordement électrique est le nom donné à la procédure permettant à un logement d'être raccordé au réseau électrique français. Cette procédure permet le raccordement électrique de l'habitation et permet de se faire acheminer de l'électricité via ce réseau par un fournisseur d'électricité. En France, le gestionnaire du réseau est Enedis qui effectue les travaux de raccordement électrique ou les fait sous-traiter sous son contrôle.

<https://www.raccordement-particuliers-enedis.fr/>

# **EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

## **Régie des Eaux Gessiennes**

Technoparc, 200 rue Edouard Branly – BP 63 – 01 630 Saint-Genis-Pouilly

Tel : [04 85 29 20 00](tel:0485292000)

Courriel : [regie@reoges.fr](mailto:regie@reoges.fr)

Site : [www.regieeauxgessiennes.fr](http://www.regieeauxgessiennes.fr)

La Régie des Eaux Gessiennes a choisi d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui peut aider certains usagers à financer une partie des frais de logement, parmi lesquels le paiement de la facture d'eau.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet :

<https://www.regieeauxgessiennes.fr/le-fonds-de-solidarite-pour-le-logement-fsl/>

## **EAUX PLUVIALES**

### **Communauté d'agglomération du Pays de Gex**

135 rue de Genève – 01 170 Gex

Tel : [04 50 99 38 97](tel:0450993897)

Courriel : [ep@paysdegexagglo.fr](mailto:ep@paysdegexagglo.fr)

**Une question sur le logement,  
contactez :**

# L'Adil de l'Ain



[34, rue Général Delestraint](#)  
[01000 BOURG EN BRESSE](#)



[04 74 21 82 77](tel:0474218277)



[www.adil01.org](http://www.adil01.org)

## En savoir +

[J'emmenage à Thoiry](#)

---

# Inscriptions sur les listes électorales



**Pour pouvoir participer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales.**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement

tardif, déménagement après le recensement...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

En dehors de cette situation (déménagement, citoyen européen), l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Les inscriptions se font :

- en ligne sur le site du Service Public. Une version numérique de ces documents sera nécessaire : justificatif de domicile – excepté facture de téléphonie mobile, pièce d'identité en cours de validité prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité, scannée recto verso
- en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité valide – passeport ou carte nationale d'identité (scannée recto verso).

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site du service public :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



# Recensement citoyen

## Parcours citoyenneté

Le parcours citoyenneté est constitué de 3 étapes :

- l'enseignement de défense (effectué au sein des établissements scolaires du second degré),
- le recensement en mairie des jeunes de 16 ans et +
- la journée défense citoyenneté (JDC)

## Recensement des jeunes de 16 ans et +

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile pour effectuer la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

Cette obligation légale est **à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.**

Pour cela, ils doivent se présenter en mairie avec :

- une pièce d'identité
- le livret de famille
- Une facture (france télécom, EDF...)

Une attestation de recensement sera alors remise au jeune recensé.

Elle lui sera demandée pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée...).

## **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**

Suite au recensement, les jeunes reçoivent, du Centre de Service National (CSN), une convocation pour effectuer leur Journée d'Appel. A l'issue de celle-ci, un certificat de participation est délivré. Comme l'attestation de recensement, il sera à conserver précieusement et sera demandé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Plus d'infos sur : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## **Contact**

### **Mairie de Thoiry**



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

# En savoir +

[Le recensement citoyen](#)

[La Journée Défense et Citoyenneté](#)

## **Où se déroulent les JDC ?**

La ville de Thoiry a établi une convention avec le CSN de Lyon afin de proposer les JDC à Thoiry. Une opportunité pour les jeunes Gessiens de ne pas se déplacer trop loin pour effectuer cette journée.

Elles se déroulent 1 fois par mois, à la salle des fêtes – pas de session aux mois de juillet et août.

---

## **Passeport Big Bang**





L'activité

“Passeport Big Bang” est un **itinéraire cyclable** développé par le CERN et ses partenaires locaux dans le Pays de Gex et le Canton de Genève, qui existe depuis 2013.

Situé au-dessus de l'anneau souterrain du grand accélérateur de particules, le LHC, ce parcours relie à vélo dix plates-formes d'exposition situées devant les dix sites du CERN.

Les cyclistes qui font l'activité se munissent d'une brochure, le fameux Passeport, où ils répondent à des énigmes et qui contient également une carte.

Cette balade, qui allie activité sportive, exploration de la région et découvertes scientifiques, a toutes les qualités pour séduire.

Retrouvez la brochure à l'accueil de la mairie, à la réception du CERN ou dans les Offices de Tourisme.

Informations sur : <https://passeport-big-bang.web.cern.ch/fr>

## Passeport big bang fête ses 10 ans en 2023



**10<sup>e</sup> | PASSEPORT BIG BANG ANNIVERSAIRE !**  
PASSPORT TO THE BIG BANG | 10TH ANNIVERSARY!

**UNE BALADE INTERACTIVE À VÉLO au-dessus du LHC en 10 étapes !**  
A 10-stage interactive discovery trail by bicycle along the path of the LHC.

Relevez le défi de la « Mission LHC » et obtenez une édition spéciale « 10<sup>e</sup> anniversaire » du certificat de réussite ainsi qu'un cadeau (disponible uniquement à la Réception du CERN) !

Procurez-vous votre exemplaire du Passeport Big Bang dans les mairies, les offices de tourisme, à la Réception du CERN, ou téléchargez-le.

GRATUIT ET EN ACCÈS LIBRE  
Plus d'informations sur  
[CERN.CH/PASSEPORT-BIG-BANG](http://CERN.CH/PASSEPORT-BIG-BANG)

Complete the "LHC Mission" and receive a special "10th anniversary" edition of the winner's certificate plus a gift (available only at the CERN Reception) !

Pick up your "Passport to the Big Bang" in town halls (Mairies), tourist offices or at the CERN Reception, or download it.

FREELY ACCESSIBLE, NO ADMISSION CHARGE  
More information on  
[CERN.CH/PASSEPORT-BIG-BANG](http://CERN.CH/PASSEPORT-BIG-BANG)

**PAYS DE GEX & CANTON DE GENÈVE**



  **PASSEPORT Big Bang**

## Téléchargement

[carte passeport Big Bang](#)

---

# Transport à la demande



Les lignes de Transport à la Demande (TAD) sont opérationnelles depuis septembre 2018.

3 lignes ont été mises en œuvre par Pays de Gex Agglo, compétente en termes de transport pour répondre aux besoins des habitants dans des zones moins desservies par les transports en commun.

Depuis le 1er septembre 2021, une extension de l'offre de transport à la demande a été mise en place avec un arrêt supplémentaire à la maison médicale de Saint-Genis-Pouilly.

Pour connaître les lignes ainsi que les modalités de paiement et de réservation, cliquez sur le lien :

<https://www.paysdegexagglo.fr/9269-transport-a-la-demande-informations-et-tarifs.htm>

**VOUS POUVEZ VOUS RENDRE À LA MAISON MÉDICALE  
EN TRANSPORT À LA DEMANDE**

Réservez avant  
**17h la veille**  
de votre trajet au  
0800 00 67 59

Aller : 1,40€  
Aller-retour : 2€

Saint-Genis-Pouilly ///  
Maison médicale

Thoiry /// Mairie

Thoiry /// Fenières

Saint-Jean-de-Gonville /// Mornex

Saint-Jean-de-Gonville /// Eglise

Saint-Jean-de-Gonville ///  
Sous Saint-Jean

Péron /// Feigères

Péron /// Sur Greny

Péron /// Cimetière

Challex /// Mairie

Péron /// Logras

Farges /// Airans

Farges /// Centre

Collonges /// Ecorans

Collonges /// Centre

Léaz /// Longeray

Léaz /// Centre

Léaz /// Giran

**L'ARRÊT EST SITUÉ ICI**

Correspondances :  
Bus Train Tram

Pays de Gex agglo | 135 rue de Genève 01170 GEX | 04 50 42 45 00 | info@paysdegexagglo.fr | www.paysdegexagglo.fr

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

---

# Venir à Thoiry

---

## Ligne TER 33



### Adresse : Kélois Touriscar Ain

14, rue Louis Armand – ZA Arlod  
01 200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

Tél : [04 50 56 02 02](tel:0450560202)

Site : [www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com)

Horaires : <https://www.ligne33.fr/horaires-plans>

## Ligne TPG 66 et 68

# Transports Publics Genevois

Site : [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

Retrouvez tous les horaires sur :

<https://www.tpg.ch/fr/lignes>



## Renseignements SNCF

Tél : [3635](tel:3635)

Site : [www.sncf-connect.com](http://www.sncf-connect.com)

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## **Covoiturage :**

Retrouvez toutes les informations sur [www.mairie-thoiry.fr/covoiturage/](http://www.mairie-thoiry.fr/covoiturage/)

---

# **Nouvel habitant**

Vous venez d'emménager à Thoiry, bienvenue !

En France, il n'existe pas de registre de la population. Ainsi, il n'est donc pas nécessaire de vous enregistrer en mairie.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour vous accueillir dans [votre nouvelle ville.](#)

## **Cérémonie d'accueil**

Chaque année, la municipalité organise une cérémonie d'accueil à l'attention des nouveaux habitants.

C'est l'occasion de découvrir la commune, d'échanger avec les élus municipaux et de partager un moment convivial autour d'un petit-déjeuner.

A l'occasion de la cérémonie, une pochette d'informations est remise aux participants, ainsi que quelques présents, au logo de la ville.

Si vous souhaitez participer à la prochaine édition de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, faites-vous faire connaître en [remplissant le formulaire "nouveaux habitants"](#) et en le remettant à l'accueil de la mairie soit en le déposant soit par courriel : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

Cette réunion a lieu une fois par an, généralement au mois e novembre.

## Quelques démarches à effectuer

N'oubliez pas, lorsque vous emménagez de :

- procéder à votre [changement d'adresse](#)
- vous inscrire sur les listes électorales si vous êtes français ou ressortissant de l'Union Européenne
- d'[inscrire vos enfants à l'école](#)
- de procéder à vos [abonnements](#) pour les services des eaux, des déchets...

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

# En savoir +

[Information sur la gestion des déchets](#)

[Demande d'autorisation d'occupation du domaine public lors de mon emménagement ou de mes travaux](#)

Pour mieux connaître votre nouvelle commune, n'hésitez pas à :

- Vous inscrire à la [lettre infos de la ville](#)
- Découvrir [l'agenda des manifestations](#)
- Lire les derniers numéros du [magazine municipal Vivre Thoiry](#)